

CONSEIL DU 17 MARS 2025

Service : Direction des Finances

Instructeur : Sabine CALOIN

Rapporteur : Monsieur WAUQUIER Bernard

Délibération n° 2 :

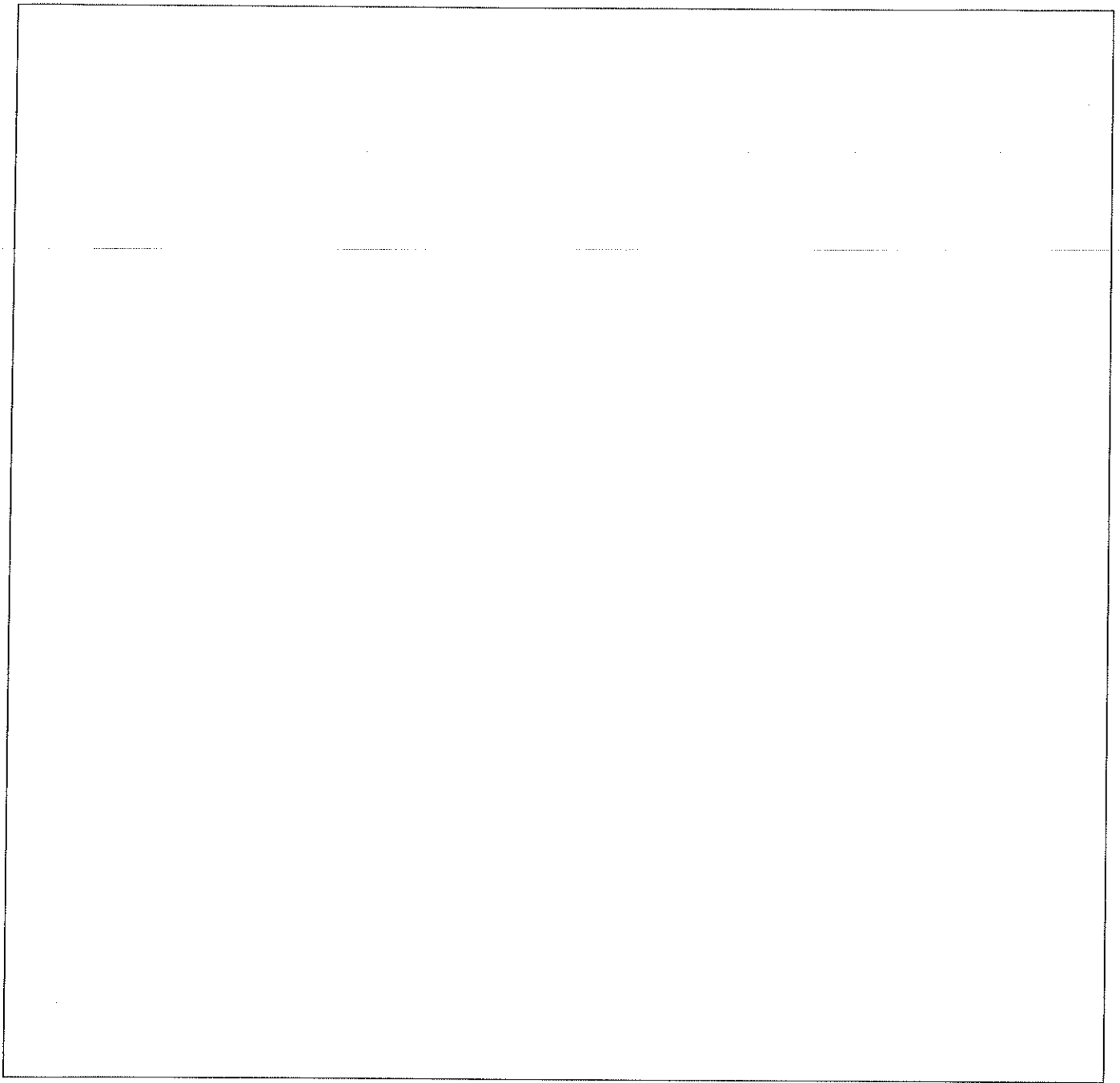
Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2024.

Exposé :

Dans le cadre de l'information budgétaire et financière des élus et conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, la commune doit procéder au bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées chaque année.

Cette délibération doit figurer en annexe du compte financier unique.

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre acte du bilan des acquisitions et cessions de la ville d'Étaples, pour l'année 2024 et d'annexer ce bilan au compte financier unique correspondant.





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Délibération n° 2

Conseil Municipal du Lundi 17 mars 2025

Direction des Finances

Domaine de compétence :

7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Dix-Sept Mars deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/03/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/03/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Carolline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.
Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.**Votants :** 30**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GOSELIN**Objet :** Budget Ville – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024**Rapporteur :** Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint**Synthèse de la délibération :****Budget ville :** Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57**Vu** la délibération n°5 du 15 Avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Ville

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif ou compte financier unique de la commune,

ACQUISITIONS

Date Conseil Municipal	Vendeur	Adresse	Références cadastrales	Surface	Date de signature	Destination
12 Juin 2023	ETS 2018	1 Boulevard billet	AB 1124	726 m ²	10 Juillet 2024	Trottoir de stationnement

Bilan des acquisitions et cessions
Année 2024

CESSIONS

Date Conseil Municipal	Acheteur	Adresse	Références cadastrales	Surface	Date de signature	Destination
18 Septembre 2023	SCI ELMA	SIS 89 rue du pont des Trois Arches	AH 292	33 m ²	10 Juillet 2024	Servitude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2024 de la Ville d'Étaples-sur-mer et accepte d'annexer ce bilan au compte financier unique correspondant.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Mars 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

